

Patrick Septiers : « En Seine-et-Marne, nous allons repasser 490 km de routes à 90km/h »

Le Département de Seine-et-Marne va repasser près de 490 km de son réseau routier à 90km/h annonce son Président Patrick Septiers. La mise en place des premiers panneaux devrait commencer fin mars. La Seine-et-Marne sera ainsi le premier Département d'Île-de-France à relever la vitesse sur une partie de ses routes.

« Depuis le passage en force du gouvernement sur ce sujet, nous avons dénoncé une mesure qui pénalisait les usagers de la route, en particulier les Seine-et-Marnais qui ne bénéficient pas d'un réseau de transports publics denses. L'abaissement de la vitesse à 80km/h sur l'ensemble du réseau n'a pas prouvé sa pertinence. Nous avons réalisé une étude qui va au-delà de ce qu'exige la loi en prenant en compte l'accidentologie, le type de trafic, les vitesses constatées, la configuration de la chaussée, l'environnement. Les résultats nous ont permis d'identifier près de 490 km qui pourront repasser à 90km/h dès la fin du mois de mars en toute sécurité », annonce Patrick Septiers, Président du département de Seine-et-Marne.

Comme le prévoit la loi d'orientation des mobilités, le Département va donc saisir la commission départementale de sécurité routière qui émettra un avis consultatif route par route. Il saisira ensuite la Préfecture de Seine-et-Marne qui devra elle aussi émettre un avis consultatif, 75% des portions de route concernées par le retour aux 90km/h étant classées « routes à grande circulation ». La collectivité prendra ensuite des arrêtés route par route.

« Nous restons ouverts à la discussion pour effectuer des ajustements en fonction des avis de la commission et de la Préfecture. Mais notre décision est prise car nous connaissons parfaitement nos routes, nous les entretenons tout au long de l'année et nous y avons investi plus de 200 millions d'euros depuis 2015. Les portions de route concernées ont été choisies parce qu'elles ne posent pas de

problème de sécurité. Toutefois, je m'engage à assurer un suivi précis de l'évolution de l'accidentalité un an après le repassage à 90 km/h et d'en tirer les conclusions qui s'imposent », ajoute Patrick Septiers.

Le changement de vitesse représentera un coût minimum de 500 000 €.

Dans un second temps, 293 km de routes supplémentaires, nécessitant à l'heure actuelle la réalisation d'aménagements préalables et/ou des études complémentaires, devraient également passer à 90 km/h.

Au total, dans le département de Seine-et-Marne, près de 800 km de routes départementales, soit un quart du réseau routier hors agglomération (3100 km) géré par la collectivité pourront voir leur vitesse relevée de 80km/h à 90km/h.

Contacts presse :

Luce Margonty – 01 64 14 60 42 / 06 72 84 70 49 / luce.margonty@departement77.fr

Guillaume Tallon – 01 64 14 70 85/ 06 79 38 52 96 / guillaume.tallon@departement77.fr